



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec  
District d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, PAR  
VISIOCONFÉRENCE, LE 2 FÉVRIER 2022, À 19H00, SOUS LA  
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL CLICHE, MAIRE.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Mathilde Lévesque,  
Gaétan St-Jean, Claire Paquet, Chantal Mélançon, Nicole Therrien,  
Nancy Gosselin et Michel Cliche, maire.

Est aussi présente : Stéphanie Côté, Directrice générale .

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est  
déclarée régulièrement constituée par le président, Michel Cliche,  
à 19h00.

Lecture de l'avis de convocation par Monsieur le maire.

### AVIS DE CONVOCATION

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Stéphanie Côté, Directrice générale de la municipalité de Clerval :

Que vous êtes convoqués à une assemblée extraordinaire du  
conseil de ladite municipalité qui sera tenue le 2 février 2022.

#### Au lieu ordinaire des sessions, à 19h00.

Il sera pris en considération le sujet suivant :

1. Avis de motion code d'éthique et de déontologie des élus (es)

Donné à Clerval, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

### 2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mathilde Lévesque APPUYÉ par Claire  
Paquet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu.

Adoptée

2022-02-01



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

### 3. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 178 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS;

2022-02-02

Le conseiller Chantal Mélançon donne un avis de motion concernant le règlement #178, qui portera sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

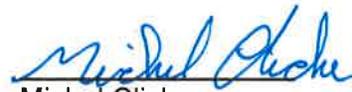
### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-02-03

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h02.

  
Stéphanie Côté  
Directrice générale

  
Michel Cliche  
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».